



Légalité du statut autoentrepreneur imposé

Par **geek71**, le **22/12/2010 à 11:56**

Bonjour,rnrnIl y a un an et demi, j'ai accepté une proposition de CDI par un employeur pour un poste de chef de projet informatique.rnrnDès le début de ma période dans cette entreprise, il m'a obligé à prendre le statut d'auto entrepreneur, le CDI n'as pas été signé.rnrnOr, il n'y avait pas de réel emploi, l'employeur souhaitais simplement que je fasse pression sur un salarié pour le pousser à démission. Ce que j'ai refusé et suis parti quelques jours après (environs deux semaines).rnrnLe problème est que depuis je n'arrive plus du tout à retrouver un emploi. La société concernée à mis un an et demi à payer ma facture correspondant à mon temps de présence et refuse toujours de payer les pénalités de retard.rnrnCela fait donc un an et demi que je suis sans aucune ressource et je souhaite connaître mes droits concernant cette situation.rnrnJe vous remercie de l'attention que vous me portez.

Par **P.M.**, le **22/12/2010 à 12:39**

Bonjour,rnA priori, c'est du ressort du code de commerce et pas du Code du Travail...rnSans CDI écrit, il me paraît difficile d'exercer un recours et par ailleurs, c'est vous qui êtes parti après avoir accepté le statut d'auto-entrepreneur...

Par **geek71**, le **22/12/2010 à 12:53**

Bonjour,rnrnJe vous remercie de m'avoir répondu.rnrnJ'ai un document de proposition de CDI détaillé qui m'a été envoyé par e mail.rnMais il n'y a rien d'écrit non plus sur mon statut d'autoentrepreneur, je veut dire qu'il n'y a aucun document signé.rnrnEt j'ai bien été présent

dans cette société pendant au moins deux semaines.rnrnJe n'ai à l'évidence pas réfléchi quand j'ai 'accepté' le statut d'autoentrepreneur, mais il me l'a obligé. Comme je changeais d'entreprise, j'ai eu le sentiment que je n'avais pas le choix.rnrnJe n'y connais rien en droit tout court et tout partais d'une question de confiance en ce qui me concerne.rnrnVous me dites en fin de compte que n'importe quel employeur peut procéder de la sorte ?rnrnCe sont vraiment des pratiques déplorables...

Par **P.M.**, le **22/12/2010** à **13:00**

Vous n'êtes plus dans le cadre d'un employeur / salarié mais d'un client / fournisseur, d'autant plus que vous avez émis une facture et qu'elle vous a été réglée...rnJe suis d'accord avec vous que le statut d'auto-entrepreneur est particulièrement dangereux et que ceux qui saluent son succès font fi des abus que l'on peut constater...

Par **geek71**, le **22/12/2010** à **13:07**

Re bonjour,rnrnMerci vraiment de votre promptitude.rnrnCette facture a été réglée au bout de 18 mois tout de même.rnrnC'est la menace de procès qui les a fait réagir.rnrnMais ils ne payent pas les pénalités et c'est pour cela que je me bat aujourd'hui.rnrnMais vous n'imaginez pas à quel point cela a transformé ma vie, à quel point cela m'a détruit.rnrnJe pense qu'il faut vraiment communiquer sur ce sujet et refuser ce statut si l'employeur le demande.rnrnMerci encore de vos réponses et joyeuses fêtes...